



Les intermittents du spectacle

3^{ÈME} TRIMESTRE 2025

Les chiffres clés

Région Pays de la Loire - 3^{ème} trimestre 2025

Spectacle vivant



Le nombre d'heures diminue fortement sur le trimestre, **-27%** par rapport à juin. En septembre l'évolution annuelle reste positive **+4,3%**.



Le nombre d'employeurs **augmente** en septembre après deux mois de recul, **+2,4%** par rapport à septembre 2024.



+5,1% de salariés supplémentaire par rapport au mois de septembre 2024.

Audiovisuel



Le nombre d'heures réalisées dans l'audiovisuel augmente par rapport à 2024, **+17,5%** au mois de septembre.



Le nombre d'employeurs reste **stable** par rapport à l'année précédente. Il augmente mensuellement de **+38,8%** en septembre.



Le nombre de salariés dans l'audiovisuel **augmente** au mois de septembre : **+9,7%** en un an.

Hors champ spectacle



Un nombre d'heures légèrement supérieur à 2024 : **+2,4%** en juin.



Une évolution annuelle stable du nombre d'employeurs : **1 634 employeurs** en septembre 2025, soit **+4,3%** en un an.



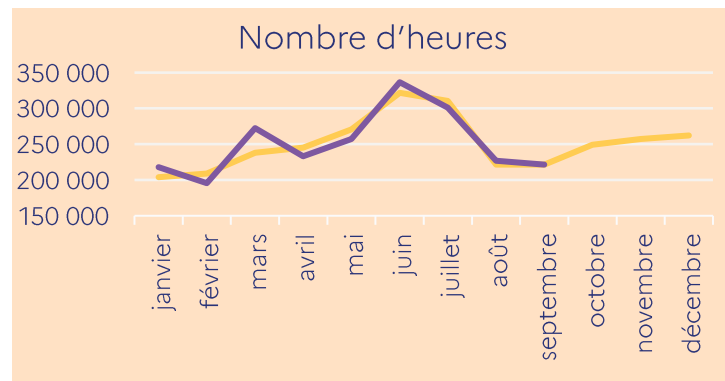
Une légère augmentation annuelle au mois de septembre : **+1,2%** de salariés. Trimestriellement, l'évolution est à la baisse, **-19,0%**.

Le nombre d'employeurs augmente annuellement après une période de recul,

+2,4 %

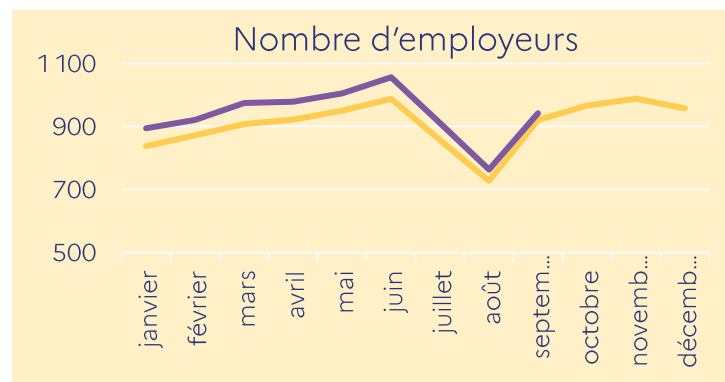
en septembre 2025.

Spectacle Vivant

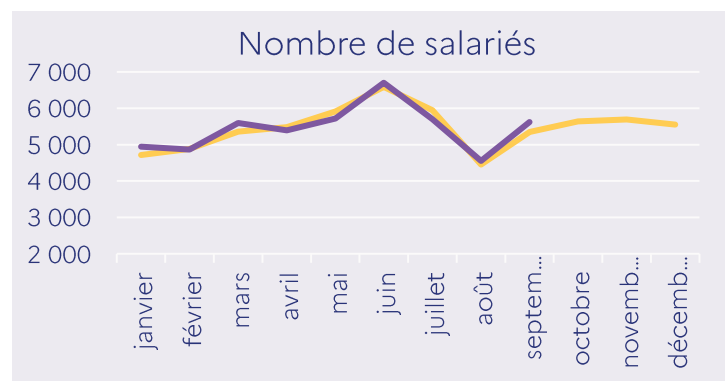


749 674 heures ont été réalisées au 3^{ème} trimestre 2025 par le champ du spectacle vivant. L'évolution annuelle est en baisse **-0,1%** en septembre. Sur le trimestre l'évolution est globalement à la baisse mais suit la tendance de 2024.

	Nombre d'heures	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés
juil-25	301 298	910	5 698
Evo 2024	-2,9%	6,3%	-4,2%
août-25	227 028	763	4 553
Evo 2024	2,5%	5,0%	2,2%
sept-25	221 348	942	5 620
Evo 2024	-0,1%	2,4%	5,1%



A fin septembre 2025 le nombre d'employeurs est de **942**, soit une augmentation de **+2,4%** par rapport à l'année précédente. Le nombre d'employeurs augmente en septembre après une période de recul en juillet et août.



Le nombre de salariés progresse annuellement de **+5,1%** en juin, après un recul de **4,2 pts** en juillet. **5 620** salariés sont comptabilisés à la fin du 3^{ème} trimestre 2025.

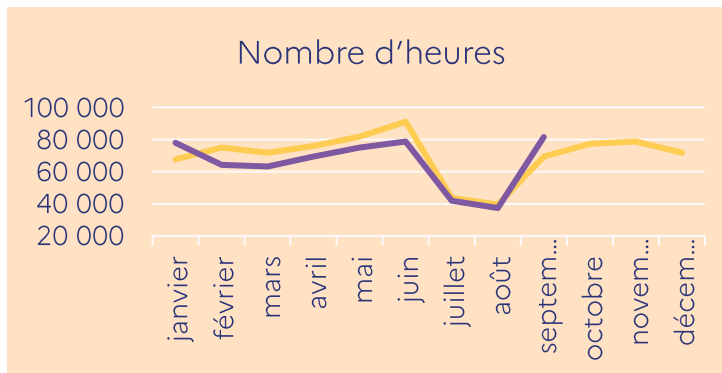
Légende : — 2025 — 2024

Au 3^{ème} trimestre 2025 l'activité du champ audiovisuel repart à la hausse. Notamment le nombre d'heures.

+17,5 %

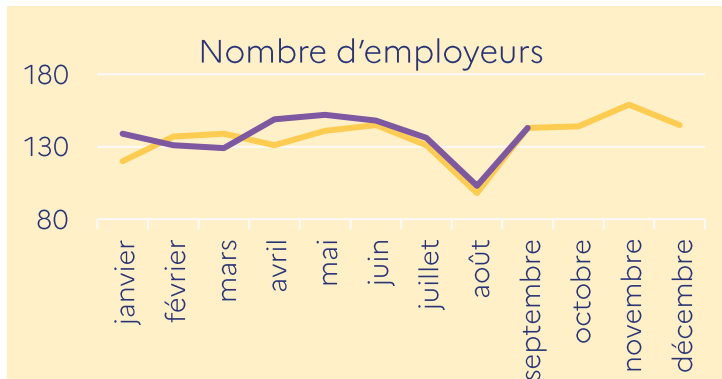
Au mois de septembre

Audiovisuel

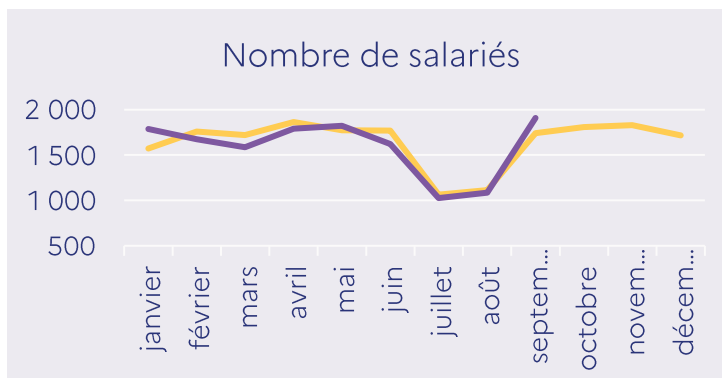


160 856 heures ont été réalisées au 3^{ème} trimestre 2025 dans l'audiovisuel. Après une première moitié de l'année inférieure à 2024, le nombre d'heures augmente annuellement de **+17,5%** en septembre.

	Nombre d'heures	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés
juil-25	41 990	136	1 026
Evo 2024	-3,8%	3,8%	-3,6%
août-25	37 310	103	1 086
Evo 2024	-56%	5,1%	-2,4%
sept-25	81 556	143	1 909
Evo 2024	17,5%	0,0%	9,7%



Le nombre d'heures diminue sur les deux premiers mois du trimestre de la même manière que l'année précédente. A fin septembre 2025 le nombre d'employeurs est de **143** dans l'audiovisuel, l'évolution est stable par rapport à 2024.



Le nombre de salariés est en augmentation de **+9,7%** en septembre après deux mois de baisse. **1 909** salariés sont comptabilisés à la fin du 3^{ème} trimestre 2025.

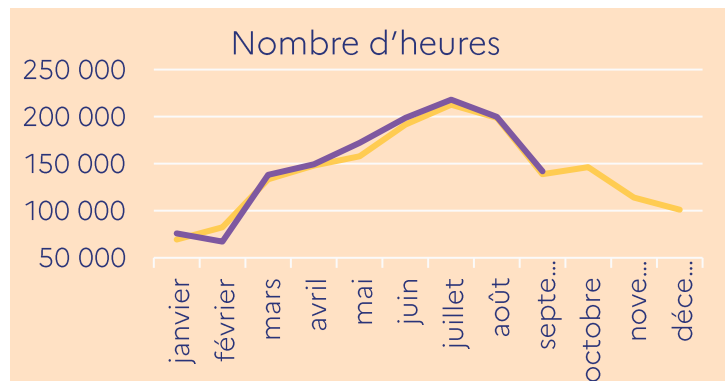
Légende : — 2025 — 2024

Hors champ Spectacle (GUSO)

En septembre 2025 le nombre d'employeurs augmente légèrement,

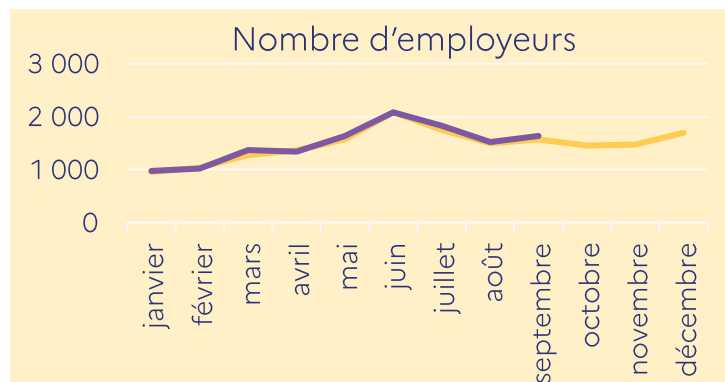
+4,3 %

par rapport à 2024

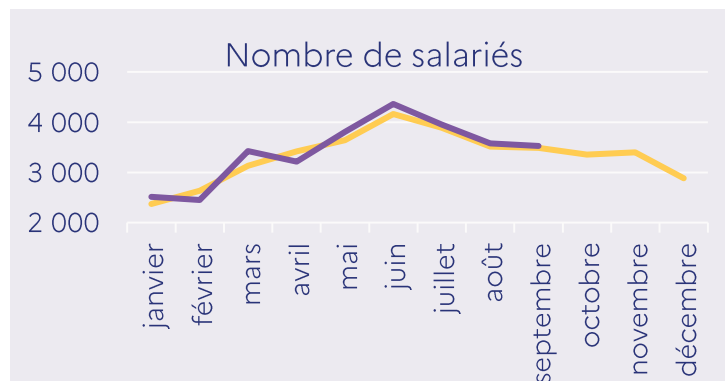


559 694 heures ont été réalisées au 3^{ème} trimestre 2025 hors champ spectacle, soit une évolution annuelle de **+2,4%** sur le mois de septembre.

	Nombre d'heures	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés
juil-25	218 017	1 828	3 951
Evo 2024	2,5%	4,5%	1,5%
août-25	199 666	1 522	3 577
Evo 2024	0,5%	1,8%	1,8%
sept-25	142 011	1 634	3 529
Evo 2024	2,4%	4,3%	1,2%



A fin septembre 2025 le nombre d'employeurs est de **1 634**, l'évolution annuelle est à la hausse, **+4,3%**. La tendance en 2025 suit celle de l'année précédente.



L'évolution annuelle du nombre de salariés est stable de **+1,2%** en septembre. **3 529** salariés sont comptabilisés à la fin du 3^{ème} trimestre 2025, soit **40 %** de plus qu'en début d'année.

Légende : — 2025 — 2024

Définitions et Méthodologie

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale où l'objet est le spectacle relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement. Les secteurs d'activité d'appartenance de ces employeurs sont limitativement définis selon le code de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) : édition de l'enregistrement sonore, production cinématographique et audiovisuelle, diffusion de programmes de télévision ou de radio, production de spectacles vivants ou réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants.

Les employeurs dont l'activité principale où l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles relèvent du périmètre du Guso (Guichet unique du spectacle occasionnel).

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

Spectacle vivant :

9001Z : Arts du spectacle vivant, 9002Z : Activités de soutien au spectacle vivant, 9004Z : Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel :

5911A : Production de films et de programmes pour la TV, 5911B : Production de films institutionnels, 5911C : Production de films cinématographiques, 5912Z : Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels, 5913A : Distribution de films cinématographiques, 5913B : Edition et distribution vidéo, 5914Z : Projection de films cinématographiques, 5920Z : Enregistrement sonore et édition musicale, 6010Z : Edition et diffusion de programmes radio, 6020A : Edition de chaînes généralistes, 6020B : Edition de chaînes thématiques

Le « hors champ spectacle » comprend les activités restantes regroupées par codes NAF A88 ou NAF 2008 comme les activités des organisations associatives (NAF A88 94), l'hébergement & la restauration (NAF A88 55,56), l'administration (NAF A88 84)...etc.

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par France Travail. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les particuliers et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant employé au moins un intermittent du spectacle ayant effectué des heures au cours de la période considérée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail avec des heures déclarées au cours de la période considérée.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée. Les salariés travaillants, au cours du mois pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie.

En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle, sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

Le nombre d'heures : L'activité partielle n'est pas prise en compte dans le calcul du nombre d'heures.